



Nouvel incident sur le site nucléaire du Tricastin

Trop c'est trop, fermeture immédiate du site nucléaire du Tricastin

Par [Coordination anti-nucléaire Sud-Est](#)

Région : [L'Europe](#)

Mondialisation.ca, 02 mars 2013

Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

coordination-antinucleaire-sudest.org

Un nouvel incident vient de se produire ce jeudi soir à la centrale nucléaire du Tricastin, l'une des plus vieilles centrales nucléaires du pays dont les réacteurs - mis en service dans les années 1980/81 - ont dépassé leur âge limite de 30 ans. C'est le 1000ème incidents/accidents qui survient sur le site nucléaro-chimique civil et militaire du Tricastin depuis sa création. Le Collectif antinucléaire de Vaucluse demande sa fermeture immédiate et définitive.

Jeudi 28 février à 20h. un nouvel incident - une explosion précédée d'un immense flash bleu - a ébranlé la quiétude relative des habitants des environs de la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme). Cette fois-ci c'est le premier pylône en sortie du transformateur du réacteur nucléaire n°1 qui en serait la cause suite à un court-circuit sur la ligne de 250 000 volts. Le réacteur n°1 s'est mis automatiquement à l'arrêt sans qu'on sache précisément les origines et les conséquences de cette incident.

Comme d'habitude « rien de grave, aucun danger » selon l'exploitant nucléaire. Pourtant il s'agit du millième incident/accident sur le site du Tricastin depuis sa création. Pourtant l'ASN ne cesse de pointer du doigt l'un des plus vieux sites nucléaires du pays et sa catastrophique gestion.

Pourtant l'Autorité de Sureté Nucléaire a donné son feu vert à la prolongation pour 10 ans de l'exploitation des réacteurs nucléaires périmés (au nombre de 37 en France en plus de ceux du Tricastin) tout en réclamant pieusement des travaux de sécurisation notamment face aux risques d'inondation et sismiques ou de canicules. Mais ... pas avant plusieurs années. Les nucléocrates aiment jouer à la roulette russe.

« Ce n'est pas un chèque en blanc donné à EDF. En plus des contrôles réguliers, nous en demanderons un autre très approfondi de la cuve du réacteur dans cinq ans, ce que nous ne ferions pas forcément ailleurs... » déclarait dans un terrible euphémisme l'ASN il y a plusieurs années. Cette cuve du réacteur n°1 sur laquelle on vient de recenser près de 20 fissures de plus d'un centimètre sans pouvoir savoir si elles sont plus importantes car impossibles à contrôler du fait de la radioactivité ambiante.

Pourtant EDF réclame à présent de poursuivre l'exploitation de ses réacteurs durant soixante ans privilégiant ainsi le profit financier sur la sécurité, la santé et la vie des riverains, des travailleurs et des territoires.

Incidents et accidents à répétition (quelques exemples, liste non-exhaustive)

Le 13 mai 2009 : deux pièces métalliques de 2 tonnes restent bloquées en suspension sur le pont de manutention à 15 mètres au dessus de la piscine pendant plusieurs jours, menaçant de rayer de la carte la Provence et la région Rhône-Durance.

En novembre 2011, sur le réacteur nucléaire n°2 de la centrale nucléaire du Tricastin, un des 157 assemblages d'uranium est «resté accroché» à l'intérieur du bâtiment de la piscine lors d'opérations de déchargement du combustible. Le bâtiment réacteur a du être fermé et le personnel évacué.

En juillet 2011, un incendie spectaculaire touche le transformateur de l'unité du réacteur n°1 à l'arrêt. Incendie, flammes, fumées noires dans le ciel, intervention des pompiers, périmètres de « sécurité ». Là encore pour EDF : « aucune conséquence radiologique sur l'environnement et la population».

7 juillet 2008 : contamination de la nappe phréatique par des rejets intempestifs d'uranium par l'usine de retraitement de déchets nucléaires Areva-Socatri. Eau impropre à la consommation et à l'arrosage des cultures, préjudices matériels, financiers et sanitaires des riverains. Après moultes dénégations, Areva est condamnée par le Tribunal de Carpentras.

23 juillet 2008 : fuite de poussières radioactives échappées d'un tuyau dans le bâtiment du réacteur n°4. Evacuation de 100 salariés et contamination de au moins 2 salariés. Cyniquement EDF déclara qu'il n'avait dépassé ni la norme ni la dose.

Avril 2012 : incendie sur le transformateur du réacteur n°1

Face aux atteintes permanentes et quotidiennes à la sécurité et à la santé des habitants et salariés - et avant que la catastrophe ultime ne se produise - le Collectif antinucléaire de Vaucluse / CAN84 exige la fermeture immédiate des 4 réacteurs nucléaires ainsi que la mise à l'arrêt de la totalité des installations nucléaires du site nucléaro-chimique civil et militaire du Tricastin.

Il y va de la survie de tout un territoire, de toute une population.

Communiqué de Presse du 1er mars 2013






Collectif antinucléaire de Vaucluse / CAN84 / collectifantinucleaire84@hotmail.fr

NB : Lors de l'arrêt d'urgence d'un réacteur, tel aujourd'hui le réacteur n°1 du Tricastin, il y a impossibilité de stopper instantanément la réaction nucléaire (blackout). En conséquence le refroidissement et la production de vapeur par l'échangeur du circuit primaire doivent être assurés. Cette continuité peut engendrer des « soulagements » qui peuvent nécessiter en urgence notamment des rejets gazeux radioactifs et chimiques par la cheminée (et non par les tours de refroidissement). Compte-tenu des vents dominants l'organisation [Next-Up](#) procède actuellement en urgence sur la zone de la centrale nucléaire du Tricastin à des prélèvements en continu et mesures des contrôles avec la mise en œuvre d'un collecteur de particules autonome en énergie.



(Photo : www.cartoradiations.fr)

la presse en parle (cliquer sur les miniatures ou logos)

 La Provence  
 Next-Up Organisation 

La source originale de cet article est coordination-antinucleaire-sudest.org

Copyright © Coordination anti-nucléaire Sud-Est, coordination-antinucleaire-sudest.org, 2013

Articles Par : [Coordination anti-nucléaire Sud-Est](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca